

Séance du mardi 13 septembre 2022

Date de la convocation : mardi 06 septembre 2022

**Membres titulaires en
exercice : 59**

L'an deux mille vingt-deux et le treize septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne

Présents : 44

Présents votants : Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Robert BRENEUR, Philippe BRISSE, Sophie CHARRIOT, Patrice CHARTON, Alain CHAUDRON, Sylvie DAILLY, Mathilde DECHEPPE, Sabrina DEJEAN, Frédéric ERNST, Hervé FABRE, David GABRIEL, Hervé GAND, Marie-Cécile GEORGE, Patrick GROSS, Jean-Marc ILIC, Clarisse JACQUET, Dania KLEIN, Françoise KLEIN, Gérard L'HUILLIER, Raymond LECLERC, Lidwine LINARD, Séverine MACINOT, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Marc NICOLAS, Laurent PALIN, Karine PATRIS, Nathalie PHILIPPOT, Julien PINET, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Christian WEISS

**Présents non votants :
6**

Représentés : 5

Représentés : Christian BAZART, Katya CHASSEIGNE, Vincent LOMBART, Mireille MOREL, Sylvain OBARA

Votants : 43

Excusés : Jean-Louis ADRIAN, Didier CHASSEIGNE, Viviane DOLIZY, Maurice LOCARDEL, Pascal MENUSIER, Pierre-Louis MOLITOR, Anne RAMAND, Marie-Pierre VERDUN

Absents : Patrice ADAM, Sarah BAJOLOTT, Cyril CHARLES, Patrice DEFOULLOY, Béatrice DENIS, Clément FEVEZ, Sylvain FOURES, Cédric GARAT, Serge GAUGUIER, Armelle GONDOUIN, Raphael HUMBERT, Jean-Marie HURAUT, Marie-Thérèse HURAUT, Sylvine JOSSELIN, Frédéric MANGIN, Nicolas MAURER, Nathalie MEUNIER, Céline PHILIPPOT, Yannick SANGNIER, Angélique THILL, Michel VARNUSSON, Brigitte WEISSE, Cyril WEISSE, Francis WITZ, Dominique PICHELIN

Secrétaire de séance : Dania KLEIN

DE_2022_063 - Objet : Autorisation de rédiger et signer l'acte administratif pour l'achat de parcelles en vue de la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire et d'une pharmacie à Seuil d'Argonne

RF PREFECTURE DE BAR-LE-DUC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/09/2022 055-200066140-20220913-DE_2022_063-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

La Présidente expose le projet d'acquisition par la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne de trois parcelles en vue de la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire et d'une pharmacie à Seuil d'Argonne.

Les parcelles concernées par cet achat sont :

Parcelle AB 28 de 1285 m² en nature de Terre au lieudit La voie de Beaulieu

Parcelle AB 29 de 1737 m² en nature de Terre au lieudit La voie de Beaulieu

Parcelle AB 118 de 1999 m² en nature de Terre au lieudit La voie de Beaulieu

Ces trois parcelles sont la propriété de la Commune de Seuil d'Argonne qui a délibéré favorablement pour la vente à l'euro symbolique non recouvré lors de la séance du conseil municipal du 28 janvier 2022. Cependant une réserve a été émise visant à la rétrocession dans le même état et les mêmes conditions de ces parcelles en cas de non-réalisation de l'opération dans un délai de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de l'acquisition de ces parcelles par la Communauté de Communes et accepte la réserve concernant l'éventualité d'une rétrocession à la Commune de Seuil d'Argonne en cas de non-réalisation de l'opération.
- d'autoriser la Présidente à procéder à la rédaction de l'acte administratif d'achat, à signer l'acte ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 20 septembre 2022
et publié ou notifié
le 20 septembre 2022

La Présidente,
Madame AUBRY Martine